

Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°23

Lundi 3 juin 2024, 14h30
Maison de l'intercommunalité - Lillebonne

Secrétariat de la CSS de Port-Jérôme
Service risques majeurs de Caux Seine agglo
risques@cauxseine.fr



ÉTAIENT PRESENTS

Collège des administrations de l'État

ARS Normandie	Monsieur le directeur, excusé, représenté par Aurélie VAN DUFFEL
DDTM Eure	-
DDTM Seine – Maritime	Axel LANCRY
DDETS de Seine-Maritime	Philippe GARBE
DREAL Normandie	Olivier MORZELLE, excusé, représenté par Stéphane MICHEL
Gendarmerie Nationale 27	-
Gendarmerie Nationale 76	Annabel RIBET
Police Nationale 76	-
Préfecture de l'Eure	Monsieur le Préfet, excusé

Préfecture de la Seine Maritime	Monsieur le Préfet, excusé
SAMU du Havre 76	-
SDIS 27	-
SDIS 76	Sylvère PERROT
SIRACED – PC de la Seine Maritime	Ludivine BLOQUEL
SIDPC de l'Eure	
Sous-Préfecture du Havre	Gilles QUENEHERVE, excusé et représenté par Julia LE FUR
Sous-Préfecture de Bernay	Monsieur le Sous-Préfet, excusé

Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Conseil Régional Normandie	-
Département de l'Eure	-
Département de la Seine Maritime	Murielle MOUTIER LECERF
Communauté de communes Roumois Seine	-
Caux Seine agglo	Roger BERGOUGNOUX
Mairie de Bolbec	Jean-Claude LEPILLER
Mairie de Lillebonne	Christine DECHAMPS, excusée représentée par Marie-Hélène LONGO

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	-
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Carine BOQUET excusée
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	-
Mairie de St Jean de Folleville	-
Sevede	-

Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

Air Liquide Hydrogène	-
APDILE	Patrick WALCZAK
Axiplast	-
Caux Seine Développement	Virginie CAROLO, excusée
CCI Seine Estuaire	Sandrine CAPO, excusée, représentée par Vincent LECARPENTIER
Delta Energie	-
Eco-Choix	-
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Éducation nationale	-
ExxonMobil Chemical France Site LPP	Olivier DUMAS
FCPE	-
France Nature Environnement	-

GCA Logistics Le Havre	Nathalie DAUTRICHE, excusée et représentée par Lucie GUYOT
Haropa Port de Rouen	Laurent CARREY
INCASE	Jean-Philippe PETIT
LRBS	-
Normandie Rail Services	-
Oxygène estuaire	Mickaël BARON
PEEP	-
Ponticelli	Anthony LE LEZ, excusé
Sonotri	-
SOS Estuaire	Arnaud LABAT, excusé
Trapil	-

Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants

Arlanxo Élastomères	Pierre GOSSELIN excusé, représenté par Frédéric CHEVEUX
Cabot Carbone	-
Eco Huile	Yvan TERRASSOUX
Ecologic Petroleum Recovery	Patrice MEHEU
Esso Raffinage SAS	-

ExxonMobil Chemical France	Anne-Laure SOILLEUX
Oréade	Jurgen POLI, excusé
Oril Industrie	Carole ROBIN, excusée, représentée par Julien NORMAND
Primagaz	-
Tereos Starch & Sweeteners Lbn	Pascal NOËL, excusé, représenté par Maxime BESSONNET

Collège des salariés des installations classées

CSE Arlanxo Élastomères	-
CSE Cabot Carbone	-
CSE Eco Huile	-
CSE EPR	-
CSSCT Esso Raffinage	Eric CAUDRELIER
CSE/CSSCT ExxonMobil	Sébastien CHAMUSARD, excusé représenté par Philippe MOCQ
CSE Oreade	-

CSE Oril	Thibault CHATELAIN
CSE Primagaz	-
CSE Tereos Starch & Sweeteners Lbn	-
CFDT	Olivier JOLY
CFE-CGC	Jean-Paul BIGOT
CGT	Germinal LANCELIN
FO	-

Collège des personnalités qualifiées

Agence de l'eau Seine Normandie	-
Atmo Normandie	Véronique DELMAS excusée, représentée par Jérôme CORTINOVIS

Conseil de développement Caux Seine agglo	Julie GILBERT D'HALLUIN, excusée
France Chimie	Florent VERDIER
UFIP énergies et mobilités	Marc GRANIER

Invités

Caux Seine agglo	Hélène BRIFFAULT Rachel CARDON Maritxu PENEZ
CSE ExxonMobil	Xavier BACHELEY
Département de la Seine Maritime	Benoit SILVESTRE
DREAL Normandie	Nathalie VISTE
EPR	Sophie DUGLEUX

ExxonMobil Chemical France	Jean-François MEUNIER Bernard DELALANDRE
Mairie de Lillebonne	Luc MARECHAL
Siraced PC	Mathieu LALLIER
Socrate	Elise LAPERDRIX
Sous-Préfecture du Havre	Xavier BAUDE

Compte rendu rédigé par Caux Seine agglo, service risques majeurs, validé par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 23 septembre 2022),
2. Et/ou représentants présents le 3 juin 2024.

ORDRE DU JOUR

- Introduction par Julia LE FUR représentant Monsieur Gilles QUENEHERVE, Président de la CSS de Port-Jérôme, Sous-Préfet du Havre

1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels

- Incidents :
 - Activation POI Esso Raffinage du 8 décembre 2023 10'
 - Activation POI Esso Raffinage du 11 mars 2024 10'
 - Point d'information de la DREAL Normandie sur la non-conformité du rejet en Seine de Esso Raffinage en BTEX 10'
- Bilan d'activité 2023 de l'inspection des ICPE et objectifs 2024 par Nathalie Viste, DREAL 10'

2. État d'avancement du PPRT de Port-Jérôme 15'

- Modes doux, par Benoit Silvestre, Département de la Seine Maritime

3. Informations

- Exposition benzène de l'hôtel des Mariniers sur le site Esso Raffinage : relocalisation des personnes concernées 10' *REPORTE*
- Décarbonation Zibac, par Elise Laperdrix, association Socrate 10'

GLOSSAIRE

BTEX	Benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes	INCASE	Industrie Caux Seine
COV	Composé organique volatil	PFAS	Substances per- et polyfluoroalkylées
CSE	Comité social et économique	POI	Plan d'opération interne
CSS	Commission de suivi de site	PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement	STEP	Station d'épuration

INTRODUCTION PAR MADAME JULIA LE FUR

Julia LE FUR remercie l'ensemble des participants. Elle excuse Monsieur le Sous-Préfet qui ne peut être présent pour cette séance.

Le caractère confidentiel des présentations est rappelé à tous les membres de la CSS.

1. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels

➤ **Incidents :**

- Activation POI Esso Raffinage du 8 décembre 2023 par Jean François MEUNIER, Esso Raffinage

L'unité M2E située sur un appontement n°2, est l'unité chargée de toutes les expéditions (camion, pipeline, bateau). Sont concernés tout type de produits pétroliers et chimiques pour la raffinerie comme pour le secteur de la chimie. Les appontements sont sur une ZAR zone d'accès restreint. Le lieu de l'incident est utilisé principalement pour transférer des produits tels que les huiles et les paraffines. Il s'agit d'un produit pétrolier utilisé dans de nombreuses applications de la vie quotidienne. Il est solide à température ambiante et doit être chauffée pour être transporté. Lors du chargement d'un bateau, un instrument de mesure de pression a été défaillant. Quelques litres de paraffine ont été projetés sur et au-dessus de l'appontement. Le POI environnement a été déclenché pour permettre la récupération rapide des molécules qui étaient dispersées sur l'eau et le long de la berge au droit de l'appontement. L'opérateur d'appontement a appelé pour signaler une fuite. Après reconnaissance du chef d'équipe du poste central incendie et du superintendant, la fuite de paraffine a été confirmée à proximité du ballon des boutures avec présence de produits en Seine.

Le ballon des boutures a été isolé. Des barrages flottants ont été installés de part et d'autre de l'évènement pour prévenir des effets de marée.

Une fois la fuite arrêtée, l'objectif a été de récupérer la paraffine solide qui flottait sur l'eau.

La situation étant sous contrôle, le POI a été levé à 21h.

Les barrages flottants ont été laissés en place toute la nuit tout en poursuivant le pompage de la paraffine jusqu'à élimination totale des résidus le lendemain matin.

L'incident a été provoqué par la rupture d'un manomètre, qui permet de mesurer la pression. Cette rupture a eu lieu par fatigue métallique liée à un phénomène vibratoire qui avait lieu au niveau de la pompe. La pompe vibrait probablement du fait d'un réchauffage insuffisant au niveau du ballon.

Pour éviter que cela ne se reproduise, la technologie du manomètre a été modifiée. Les températures ont aussi été vérifiées afin d'éviter des phénomènes plus froids.

L'évènement a été partagé avec toutes les équipes car ces équipements fonctionnent de manière ponctuelle quand il y a des bateaux. Ils sont donc soumis à des contraintes de démarrage / arrêt à contrario des unités qui tournent H24 où d'autres phénomènes vibratoires sont mieux connus.

La paraffine n'est pas une matière dangereuse, il n'y a donc pas eu de cotation Barpi. Idem pour les conséquences humaines car il n'y a pas eu d'incidence. Les conséquences économiques sont faibles puisqu'un seul bateau a été maintenu à quai le temps des opérations. La fuite a laissé échapper quelques litres de paraffine.

Mickaël BARON souligne que la cotation Barpi est une mesure intéressante. Il propose à la sous-préfecture de transposer ces cotations à la CSS du Havre. Nathalie VISTE explique que cette cotation est établie à l'échelle nationale pour tout incident. Il sera suggéré aux exploitants de la CSS du Havre de l'utiliser quand ils présentent leurs incidents.

- Activation POI Esso Raffinage du 11 mars 2024, Jean François MEUNIER, Esso Raffinage

Cet incident a eu lieu sur l'unité de distillation 2 située en plein cœur du site. Ces unités sont essentielles pour le raffinage : le pétrole brut commence à y être distillé en différentes coupes pétrolières qui répondent à des spécifications précises (gaz, essences, gazole, kérosène). Cette distillation atmosphérique permet de séparer les produits légers des produits plus lourds qui sont eux envoyés vers la distillation sous vide.

Une fuite enflammée s'est produite sur une tour de distillation sous vide entraînant un feu intense sur une section d'essence légère.

A 15h06, un feu de taille modeste se déclenche. Les équipes opérationnelles déploient des moyens incendie qui sont sur l'unité et arrêtent les sections qui seraient concernées.

A 15h22, le POI sectoriel est déclenché et un feu de grande taille se déclenche avec libération massive de produits. Le produit sous pression s'autoenflamme. Les moyens matériels sont montés en puissance avec le déploiement de

plusieurs fourgons pompe mousse. Toute l'unité est mise à l'arrêt via des vannes d'urgence afin d'isoler chacun des équipements.

A 15h43, une ligne d'essence légère s'ouvre sous l'effet du feu : le métal s'est dégradé et n'a pu résister. Cela touche 2 opérateurs et un pompier qui étaient positionnés à distance.

A 16h00, le feu se réduit et il est sous contrôle grâce aux moyens très conséquents de 35 000 L/min de solution moussante (eau + émulseur). C'est presque l'équivalent de ce qui serait déployé pour le scénario majorant de l'usine. En prévention, l'aide mutuelle a été demandée et les besoins en émulseur anticipés.

5 blessés sont pris en charge par les services médicaux du site dont 2 sont envoyés à l'hôpital. Une personne rentrera chez elle le soir même, et la seconde personne en sortira 2 jours plus tard.

Entre 17h00 et 00h45 la fuite est modérée, elle est sous contrôle. Les opérateurs mènent la décompression des hydrocarbures dans les équipements. Le feu est déclaré éteint à 00h45, la fuite n'est plus alimentée par les équipements annexes et les eaux d'extinction sont stockées.

Des vérifications sont menées jusqu'à 3h30, heure de levée du POI.

La cause directe de l'évènement serait la corrosion par sulfuration à haute température : le produit circule à 390°C en présence de soufre et à une faible vitesse. La canalisation est composée à 5% de chrome mais pas suffisamment pour faire face à une corrosion accélérée. Le matériau aurait dû être en acier inoxydable mais un tronçon a été laissé avec 5% de chrome.

La ligne a été installée en 2012 dans le cadre du projet Epiphanie ce qui est considéré comme récent. Ce projet consistait à relier les deux installations de distillation sous vide afin d'améliorer la qualité des produits. Le repérage de la ligne s'est fait de manière incorrecte dans les fichiers. Il n'a pas fait l'objet de correction en 2020 quand d'autres lignes ont été modifiées. On parle ici de 2m de ligne incorrecte.

Le POI a été mis en œuvre très rapidement avec des moyens matériels et humains appropriés. Les installations ont aussi montré quelles sont conçues pour affronter ce type d'incendie. Les éléments de sécurité prévus dans les études de danger ont aussi fonctionné, les vannes n'ont pas été fuyardes. Les structures sont protégées contre le feu afin qu'elles ne s'effondrent pas sur elles-mêmes.

Chaque élément, dans son rôle, a permis de contenir l'incendie en moins d'une heure. L'outil de production a ainsi été préservé : l'unité a redémarré 2 mois après l'incendie.

Des canisters ont été mis en œuvre par les pompiers ExxonMobil : les analyses d'air n'ont pas montré d'éléments particulier.

Une inspection a été menée sur les équipements dégradés mais aussi sur tous les équipements qui ont été exposés au feu afin de s'assurer qu'ils pouvaient être réutilisés. Les réparations nécessaires ont été réalisées.

A présent, l'ensemble des installations fonctionne correctement. La production est revenue à son niveau standard.

Du côté de la cotation Barpi :

- Quantité de matière dangereuse : 70 t d'hydrocarbure lourds ont brûlé, ainsi que 5 t d'essence légère ce qui entraîne un niveau 4 sur l'échelle du Barpi.
- Conséquences humaines et sociales : 5 personnes ont été blessées ce qui correspond à un niveau 1.
- Conséquences environnementales : il s'agit du niveau le plus élevé entre 4 et 5 en raison de l'utilisation de solutions moussantes. Elles nécessitent un traitement spécifique. C'est pourquoi 15 000 m³ sont stockés sur le site.
- Conséquences économiques : elles sont de niveau 4 sur l'échelle du Barpi en raison des 2 mois d'arrêt de l'installation.

Philippe MOCQ s'interroge sur le retour d'expérience. Jean-François MEUNIER explique qu'un incident similaire a eu lieu à Anvers en novembre 2023. L'investigation prend du temps ce qui explique le délai entre l'incident d'Anvers et la prise en compte sur des installations similaires.

Maritxu PENEZ explique que du côté des collectivités plusieurs actions ont été déployées :

- Mise en place d'une cellule de crise au sein de Caux Seine agglo,
- Evacuation de la maison des entreprises située au rond-point d'entrée de la plateforme industrielle à Port-Jérôme sur Seine. Compte tenu du feu vu depuis le bâtiment et des images parues presque instantanément sur internet, le chef d'établissement a fait le choix d'évacuer les occupants.

- Evacuation des gens du voyage situés sur les terrains familiaux de Port-Jérôme sur Seine vers l'Arpège. Les travailleurs sociaux se trouvaient sur le site. En entendant les bruits et des explosions, en accord avec Caux Seine agglo, ils ont procédé à cette évacuation. Elle s'est très bien déroulée ce qui démontre le travail de longue haleine avec les occupants. C'est pour ce site qu'a été créée la BD sur les consignes en cas de PPI facile à lire et à comprendre.
- Et l'école de Petiville s'est mise à l'abri. Ce n'est pas la première fois. Il s'avère qu'elle est souvent sous le vent de Port-Jérôme.

Cet évènement a été riche d'enseignement pour les collectivités. C'est la première fois pour Port-Jérôme que de telles images sont visibles presque en direct sur les réseaux sociaux. Cela entraîne la nécessité de communiquer rapidement, en particulier par la mairie concernée, le maire étant alors directeur des opérations de secours. Ces messages peuvent être simples et génériques du type « la cellule de crise est activée, les autorités sont informées ... ».

Xavier BACHELEY souligne que le POI a été mis en œuvre rapidement avec les moyens humains appropriés. C'est une situation favorable mais non systématique.

Jean Paul BIGOT demande si l'ensemble du tronçon a été changé. Jean François MEUNIER explique que les remplacements nécessaires ont été réalisés. Sur la plateforme, l'ensemble des tuyauteries similaire a été investigué notamment sur l'ancienne raffinerie Mobil.

Germinal LANCELIN ajoute que lors de cette catastrophe, des représentants CGT étaient au PCex et ont noté le grand calme de tous. Il déplore les blessures des collègues, certains souffrent encore aujourd'hui. Il fait par contre remarquer la perte totale de responsabilité de la part de la direction ExxonMobil en termes de gestion des travailleurs. Le lundi 27 mai 2024, certains travailleurs ont effectué un quart de 13h consécutives suite à un blocage dû à la direction. Le quart suivant a débuté à 12h le mardi. Les personnels sont restés 24h en poste suite à un refus de la direction de rejoindre la négociation. Deux personnels ont été évacués pour malaise. Cet épisode est vécu comme traumatisant.

- Point d'information sur la non-conformité du rejet en Seine de Esso Raffinage en BTEX, par Nathalie VISTE, DREAL Normandie

La plateforme pétrochimique de Port-Jérôme rejette les effluents en Seine après traitement dans une des stations du site. L'arrêté du 2 février 1998, fixe des valeurs limites en benzène, toluène et xylène. Pour vérifier la conformité des effluents, l'exploitant est tenu de réaliser une autosurveillance en prélevant un échantillon au rejet de la station. Le prélèvement est réalisé pendant 24h puis analysé par l'exploitant. La réglementation impose une analyse mensuelle. Depuis que la situation a été identifiée comme non conforme l'exploitant réalise chaque jour ces prélèvements.

En complément, l'Etat mène des contrôles inopinés via un laboratoire agréé qui réalise prélèvements et analyses. La DREAL a eu connaissance par l'exploitant d'une non-conformité du rejet. Ce rapport est une obligation de l'exploitant. De nombreux échanges sont alors établis pour comprendre la situation.

L'exploitant doit expliquer ce qui est fait pour revenir à un niveau conforme. Le rejet est en effet bien au-dessus des valeurs limites.

Malgré les premières actions, la non-conformité persiste.

La DREAL a proposé au préfet un arrêté de mise en demeure en fixant un délai de 8 jours pour un retour à la conformité. Il a été formulé le 08/12/2023.

Afin de lever la mise en demeure, la DREAL mandate un laboratoire pour un contrôle inopiné. Les valeurs du laboratoire agréé sont très supérieures à celles mises en évidence par Esso Raffinage alors que les tendances de l'industriel étaient à la baisse. Les différences de résultats entre 2 laboratoires existent mais pas dans de telles proportions.

Le Préfet prend alors des sanctions administratives : une amende administrative et une astreinte journalière. En parallèle, la réalisation de l'autosurveillance quotidienne est imposée.

L'exploitant a mené des investigations pour identifier la source de ces rejets :

- Des actions ont été menées sur les bacs et cuvettes de bac qui peuvent contenir des toluènes et xylènes. Une vanne a été identifiée fuyarde, elle a été modifiée.
- Le réseau d'égouts se déploie sur plusieurs kilomètres. Des échantillons ont été effectués sur les zones où pourraient se trouver ces BTEX.
- Les deux STEP n'ont pas les mêmes performances de traitement des BTEX. Des effluents ont donc été détournés vers la station la plus performante.
- Des égouts ont été détournés par le biais de pompage mobile.
- Des essais d'injections de bactéries dans les égouts ont été effectués pour commencer le traitement avant la station d'épuration.
- Sur la chaîne d'autosurveillance, le préleveur a été modifié.

Fin février début mars, les valeurs étaient encore très élevées malgré une nette amélioration.

Germinal LANCELIN demande comment s'explique la différence entre les deux réseaux de mesures. Olivier DUMAS explique que les contrôles inopinés permettent justement de contrôler les mesures réalisées par l'exploitant. Et c'est la première fois qu'il y a un décalage. ExxonMobil cherche à comprendre la situation en isolant chacun de ses flux. Des essais pilotes sont en cours. Une interconnexion provisoire a ainsi été mise en place entre deux unités de traitement.

Marc GRANIER constate que le laboratoire agréé et le laboratoire de la plateforme donnent des résultats différents. C'est toute la chaîne analytique qui doit être investiguée. De la prise d'échantillon à l'analyse, en passant par le transport et la conservation. Nathalie VISTE explique que les laboratoires agréés sont reconnus par l'Etat. Donc la DREAL a tendance à dire que leurs résultats sont les bons. Les questions se portent actuellement sur une pompe utilisée dans le préleveur automatique de l'autocontrôle qui pourrait être influencée par des hydrocarbures légers. Il y a toujours un décalage entre les valeurs du laboratoire et ceux de l'exploitant. Ce n'est pas avec une valeur unique que le rejet est défini comme non conforme. Il est admis un dépassement par 10% de la série sans dépasser le double de la valeur.

La surveillance par le laboratoire sera poursuivie tant que les valeurs de l'exploitant ne seront pas équivalentes.

➤ **Bilan d'activité 2023 de l'inspection des ICPE et objectifs 2024**, Nathalie VISTE, DREAL Normandie

Bilan 2023

Pour disposer de l'entièreté du bilan, se référer au rapport complet transmis au préalable de la commission.

Après un nombre important de visites en 2022, l'année 2023 est revenue à un niveau similaire aux années antérieures. La baisse est due à différentes situations : moins d'études de danger à étudier (6 en 2022 contre 1 en 2023), pas d'incident sur le site EMCF en 2023 (contre 2 en 2022).

La DREAL a aussi rencontré des difficultés au niveau de ses effectifs en particulier dans l'équipe raffinage et pétrochimie. Un poste est vacant depuis octobre 2022.

Pour 2024, 50 visites sont prévues sans compter les éventuels incidents.

Marc GRANIER s'interroge sur le nombre de visites d'inspection en comparaison avec les autres pays européens. Nathalie VISTE n'a pas l'information. Il existe un réseau d'inspecteurs européens qui pourrait être interrogé.

Une entreprise Seveso nécessite au moins une visite par an, conformément à la réglementation européenne.

Dans certains pays, les inspections peuvent durer plusieurs jours.

Malgré la baisse, le nombre de visites est conforme à la réglementation

Les visites sont en grande partie programmées. 7% des visites sont inopinées souvent sous la forme d'un exercice POI ou de contrôle des rejets.

À l'occasion d'une visite, plusieurs points de la réglementation peuvent être contrôlés, une grande partie conduisent à un constat de conformité.

Objectifs 2024

Les actions pérennes consistent à mener la police des installations classées à travers l'instruction et l'accompagnement au progrès. Les visites d'inspections sont réalisées dans le respect du programme pluriannuel de contrôle.

Un site Seveso seuil haut reçoit au moins la visite d'un inspecteur chaque année sur la thématique risque. Les établissements ensuite sont classés :

- Soit en une autorisation simple, avec une visite au moins tous les 7 ans
- Soit établissement enjeu, avec une visite au moins tous les 3 ans
- Soit un établissement prioritaire

Sont aussi réalisés :

- Des contrôles de suivi des mises en demeure et la mise en conformité,
- Les récolements de l'autorisation initiale pour vérifier que les installations nouvellement autorisées ont bien mis en place ce qui était prévu,
- Les contrôles suite à incidents, pollution ...
- Les contrôles liés à l'instruction des demandes d'autorisation enregistrement et des modifications avec une attention particulière sur les projets d'installation d'énergies renouvelables et les projets de transformation industrielle visant à réduire les émissions de CO₂

Parmi les actions thématiques prioritaires définies par la DGPR :

- Sobriété hydrique des activités industrielles – Mise en œuvre du plan « eau » notamment vers les gros consommateurs d'eau qui doivent produire une étude
- Action sur les substances per- et polyfluoroalkylées « PFAS » : les industriels doivent produire des études pour évaluer leur rejet. Une réglementation est à venir pour en définir les limites.
- Contrôle des rejets atmosphériques avec focus sur les composés organiques volatils (COV)

Au niveau national, sont aussi définies des orientations thématiques à décliner au niveau régional : ammonitrates, contrôles des liquides inflammables et rétention, rétention et confinement des eaux d'extinction, lutte contre les trafics illégaux de déchets électriques et électroniques.

L'inspection normande a aussi choisi des actions parmi une liste nationale. Enfin, elle mène des actions de sa propre initiative.

Pour disposer des objectifs dans leur ensemble, se référer au rapport complet transmis au préalable de la commission.

Jean Philippe PETIT s'interroge sur les recrutements attendus pour mener ce programme chargé. Nathalie VISTE explique que son équipe vient tout juste d'être complétée. Cela représente 2 postes. 15 inspecteurs sont basés à l'unité territoriale du Havre.

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PPRT DE PORT-JEROME

- **Modes doux**, Benoit SILVESTRE, Département de la Seine Maritime

La route départementale traverse la raffinerie entre la cale du bac et le centre de Port-Jérôme sur Seine. Depuis l'approbation du PPRT de Port-Jérôme, l'aménagement cyclable n'est autorisé qu'aux seuls accès aux usines. Le Département doit donc réaliser d'un aménagement cyclable alternatif. La première étape a été réalisée en 2024 sur la RD 173.

Pour la partie sur la RD 81, ce projet cyclable entre dans un projet plus vaste de recalibrage des routes départementales pour donner des profils homogènes : il existe des routes avec des 2 fois 2 voies, 2 fois 1 voie ...

Depuis le déplacement de la station essence de Port-Jérôme sur Seine, il existe une succession de giratoires avec des reprises de vitesse où les créneaux de dépassement deviennent compliqués. Cette réflexion est donc menée sur la RD81 jusqu'au Four à Chaux à Lillebonne afin de restructurer le secteur.

Une expérimentation a été menée pour un passage à 2 fois une voie de tout le linéaire, comme c'est le cas à l'est et à l'ouest de ce linéaire. Un accident mortel a eu lieu sur le secteur lors de l'expérimentation. L'enquête de police a démontré qu'il n'avait aucun lien avec l'aménagement temporaire, mais qu'il s'agissait d'une conduite à risque.

Des remontées de files ont aussi été signalées. Des caméras de comptage ont été installées en janvier 2024 afin d'objectiver la situation notamment à hauteur des goulets d'étranglement.

Il s'avère que ce n'est pas le passage à 2 fois une voie qui pose un souci. L'engorgement est lié aux traversées de rond-point par des véhicules venant de la zone industrielle et se rendant vers Lillebonne. Il existe en effet des

remontées de file à certains moments de la journée, sur un temps considéré comme court. Le temps d'attente était similaire auparavant mais la longueur de file était divisée par deux du fait que l'entrée sur le giratoire pouvait se faire sur 2 voies.

L'installation du balisage s'est faite par étape. La mise en place de balises a permis de stopper des situations, notamment le stationnement de poids lourds sur ce secteur.

Les élus souhaitent conserver un profil en travers à 2 fois 1 voie. Un aménagement cyclable va être réalisé à côté. Si elle le souhaite, la mairie pourra installer une petite haie entre la route et la piste cyclable mais cela entraîne des difficultés d'entretien. La voie cyclable sera une voie verte entièrement dédiée aux vélos et aux piétons.

Un recalibrage complet sera réalisé. La route conservera la largeur nécessaire aux convois exceptionnels. Les entrées des giratoires vont passer à 2 voies. Une partie de la voie actuelle pourrait être désimperméabilisée ce qui permettra de rééquilibrer les zones artificialisées par le Département.

Les résultats ont été présentés aux élus locaux. Le Département va lancer les études de dimensionnement. L'objectif est de finir la conception en 2024 pour réaliser les travaux en 2025.

Jean Paul BIGOT rappelle que les aménagements de piste cyclable sont très attendus par les usagers. Les scolaires utilisaient chaque année l'ancien aménagement pour se rendre de l'autre côté de l'eau. Benoit SILVESTRE ajoute que ces aménagements sont exigés par le PPRT de Port-Jérôme. Mais ils seront étendus jusqu'au Four à Chaux puis sur la RD 982 dans un objectif d'usage au quotidien mais aussi lors des loisirs et de tourisme.

3. INFORMATIONS

- **Exposition benzène de l'hôtel des Mariniers sur le site Esso Raffinage : relocalisation des personnes concernées**

Le sujet est reporté.

- **Décarbonation Zibac, par Elise Laperdrix de SOCRATE**

Dans le cadre de son plan France 2030, l'Etat a proposé aux zones industrielles particulièrement émettrices de CO₂ de répondre à un appel à projet intitulé ZIBAC, zones industrielles bas carbone. Ainsi, à partir de février 2022, les associations industrielles du Havre (Synerzip), de Port-Jérôme (INCASE) et de Rouen (Upside), ainsi qu'HAROPA, ont collaboré pour déposer un dossier conjoint pour l'axe Seine.

Le dossier de l'axe Seine a été validé courant de l'été 2023. Le projet a été baptisé Socrate : synergie pour une organisation collective et raisonnée sur l'axe Seine de la transition énergétique.

Ce projet consiste en une première phase de deux ans pendant laquelle différents acteurs économiques et les territoires de l'axe Seine travaillent ensemble à la mise en œuvre de différentes études.

La seconde étape concernera la réalisation de projets.

Les études sont financées à 50% par l'Etat via l'Ademe.

Parmi les 11 lauréats nationaux de cet appel à projet ZIBAC, se retrouvent d'autres plateformes industrielles comme Dunkerque et Fos sur Mer.

La gouvernance du projet est primordiale. C'est pourquoi les 3 associations industrielles et Haropa sont regroupés en une seule association. Cette forme juridique permet aux différentes parties prenantes d'avoir un interlocuteur unique. Les territoires y participent car la décarbonation d'un territoire ce n'est pas qu'une affaire d'industriels. Les collectivités sont donc parties prenantes : Le Havre Seine métropole, Caux Seine aggro, la métropole de Rouen, ainsi que la Région Normandie, et les filières telles que France Chimie, l'UFIP, Normandie Energies, et les gestionnaires d'infrastructures.

Il s'agit d'un grand projet de territoire.

Près de 30 études sont programmées pour un montant de 15M€ dont 7,4M€ financées par des subventions.

Elles portent sur 4 piliers techniques et 2 piliers environnementaux et sociétaux.

Les études portent sur la sobriété et l'efficacité énergétique, mais également la production d'énergies alternatives (photovoltaïque, gaz verts...) ou l'utilisation de chaleur fatale (énergie « perdue »).

La décarbonation de la logistique, le développement de l'écologie industrielle et territoriale pour optimiser des mutualisations (réutilisation d'eau, de déchets ou co-produits ...) sont également traités.

Dans ce projet sont intégrées les études du consortium ECO2, qui visent à la capture du CO₂, son transport et son stockage.

ZIBAC devra compléter ces études techniques par plusieurs autres volets sur :

- L'acceptabilité des populations,
- La vulnérabilité des territoires au changement climatique,
- Les emplois et les compétences nécessaires à la réussite de cette transition. Il s'agit de faire migrer les emplois vers de nouveaux produits, de nouvelles installations. L'emploi sera potentiellement sous tension dans la région notamment du fait de la demande de l'industrie nucléaire.

Germinal LANCELIN demande des informations sur la gouvernance de l'association et son financement. Elise LAPERDRIX explique que l'association s'est constituée en mai 2023. Son président est Régis SAADI qui est également, président d'Upside. Il y a également 1 vice-président, 1 trésorier et 1 secrétaire avec respectivement Messieurs K. DANARADJOU, JP. PETIT et O. CLAUD. Les industriels et autres parties prenantes (collectivités par exemple) financent les 50% restant à charge du montant des études après subvention.

Annie LEROY s'étonne du sujet de la décarbonation de la logistique en donnant plusieurs exemples : sur Le Havre, 85% des containers partent en camion. Haropa envisage de faire un parking à proximité de l'écluse François 1^{er}. La route y menant passerait à 2 fois 2 voies pour augmenter le trafic. Le projet de port croisière est alimenté par électricité mais la conversion des bateaux n'est pas encore réalisée.

Elise LAPERDRIX explique qu'il s'agit surtout d'une part de l'électrification de l'axe Seine et d'autre part un usage plus important de la voie fluviale. La question sera néanmoins transmise aux membres de l'association.

Marc GRANIER explique que le camion a pris une part extraordinaire parce qu'il est d'une extraordinaire flexibilité. Les études ont le mérite de se mener. Les trains sont intéressants mais il faut être capable de les charger et de les décharger ce qui est moins simple qu'avec des camions. Jean Philippe PETIT ajoute qu'il faut envisager d'autres carburants pour le camion afin de conserver cet atout de flexibilité.

Mickaël BARON ajoute que le constat est réalisé sur le transport depuis des années. Et malgré plus de 20 ans de réflexions, il est dommage de voir que les aménagements ne sont pas adaptés. Par exemple, le port du Havre est excentré. Les nouveaux carburants ne seront qu'une demi-solution.

Julia LE FUR conclut cette 23^{ème} CSS de Port-Jérôme en remerciant l'ensemble des participants.

Prochaines CSS de Port-Jérôme

7 octobre 2024, 14h30

Maison de l'intercommunalité, Lillebonne